

Accueil >> Les aides financières pour permettre aux aidants familiaux de prendre un temps de répit

## Les aides financières pour permettre aux aidants familiaux de prendre un temps de répit

### Présentation

Un moment de répit pour les aidants familiaux, cela peut "commencer" par l'intervention de professionnels au domicile, en particulier pour des aidants qui vivent avec la personne aidée, mais aussi pour des aidants qui sont éloignés géographiquement.

Ces professionnels peuvent être recrutés directement par la personne en situation de handicap ou âgée et en perte d'autonomie, ou par le biais d'une association, d'un CCAS, d'une entreprise privée de services à domicile. Les aidants peuvent aussi eux-mêmes recruter et financer des professionnels qui interviendront au domicile de leur proche.

Ces professionnels peuvent "prendre le relais" des aidants, les soulager d'obligations matérielles en effectuant certaines tâches (ménage, repassage, démarches administratives, bricolage, jardinage...) ou en les rassurant grâce à la veille et à l'accompagnement qu'ils apportent. Ils assurent en effet une présence auprès de la personne aidée, lui offrent un soutien, sont vigilants quant au confort et à la sécurité de la personne aidée. Les aidants professionnels peuvent aussi organiser des activités avec la personne aidée, ce qui permet à l'aidant de s'absenter, de se reposer physiquement mais aussi moralement.

Pour en savoir plus sur les aides humaines à domicile et en particulier sur les services d'aide à la personne, cliquez [ici](#).

Le répit peut aussi se traduire par l'accueil de la personne aidée au sein d'un établissement ou d'un service, sous la forme d'un accueil de jour, de nuit ou d'un accueil temporaire, pour une ou plusieurs semaines, une ou plusieurs fois par an.

### Les aides pour financer un accueil temporaire pour les personnes en situation de handicap (enfants, adultes).

Toute personne en situation de handicap peut bénéficier du financement d'un accueil temporaire, notamment en cas d'indisponibilité de l'aidant familial. Cet accueil temporaire peut être intégré dans le plan de compensation du handicap, donc dès l'élaboration du projet de vie, ou introduit ultérieurement, en fonction des besoins de l'aidant et des souhaits de la personne aidée.

Le financement de l'accueil temporaire est donc pris en charge par les pouvoirs publics, après que la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDAPH) de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ait donné son accord. La prise en charge des frais d'accueil temporaire est totale dans les établissements médico-sociaux pour enfants et adolescents handicapés.

Accueil >> Les aides financières pour permettre aux aidants familiaux de prendre un temps de répit

Il existe également des possibilités d'accueil temporaire d'urgence.

Pour en savoir plus sur l'accueil temporaire, cliquez [ici](#).

### Qui contacter pour en savoir plus ?

- **[La Maison Départementale des Personnes Handicapées \(MDPH\)](#)** 6a rue du Verdon 67100 Strasbourg - Tél : 0 800 747 900. Elle informe les familles, elle est chargée de l'évaluation des besoins, de l'attribution des prestations, des aides et des orientations (scolarisation, orientation vers un établissement ou un service adapté, accès à une formation, à l'emploi...), pour contribuer au maintien de l'autonomie.

### Les aides pour financer un accueil temporaire ou à un accueil de jour pour les personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie.

Les aides au financement d'un accueil temporaire ou d'un accueil de jour sont possibles dans le cadre de l'**APA** (L'Allocation Personnalisée d'Autonomie) qui est allouée et versée par le Département, en fonction des besoins de la personne âgée, évalués sur la base de la grille AGIRR. Les personnes dont le taux de dépendance varie de 1 à 4 sur cette grille peuvent bénéficier de l'APA. Cette aide peut être demandée dès la mise en place de l'APA ou en cours, à la demande de la personne malade ou de ses proches.

- Pour en savoir plus sur l'APA, cliquez [ici](#)
- Pour en savoir plus sur ce qu'est un accueil temporaire, cliquez [ici](#)
- Pour en savoir plus sur ce qu'est un accueil de jour, cliquez [ici](#).

D'autres aides financières peuvent aussi être proposées par le biais :

- **De la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV)** pour les personnes de niveaux GIR 5 et 6 et dans le cadre d'un Plan d'Action Personnalisé (un PAP),
- **De caisses de retraite complémentaire,**
- **De la [MSA](#)** dans le cadre de son action sociale.

### Qui contacter pour en savoir plus ?

Vous pouvez vous renseigner auprès :

- **[Des Unités Territoriale d'Action Médico-Sociale \(UTAMS\)](#)** du département
- **[Des Maisons des Aînés](#)** si votre proche habite Strasbourg

Handicap et dépendance  
Accompagner un proche  
dans le Bas-Rhin

Parole aux  
aidants

Accueil >> Les aides financières pour permettre aux aidants familiaux de prendre un temps de répit

Handicap et dépendance  
Accompagner un proche  
dans le Bas-Rhin

Parole aux

aidants

Accueil >> Les aides financières pour permettre aux aidants familiaux de prendre un temps de répit